

# REGLEMENT PARTICULIER

## 29<sup>ème</sup> 2CVCROSS DE BOURGES-ALLOGNY 23 et 24 SEPTEMBRE 2017

### ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA CENTRE organise les 23 et 24 septembre 2017 avec le concours de l'ECURIE BOURGES-CENTRE une épreuve automobile régionale de 2CVCROSS intitulée 29<sup>ème</sup> 2CVCROSS de BOURGES-ALLOGNY. Cette épreuve compte pour la Coupe de France 2017 de 2CVCROSS et pour le championnat de 2CVCROSS 2017 de la Ligue du Centre-Val de Loire.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Centre-Val de Loire le 20/07/2017 sous le numéro 026 et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro 759 en date du 27/07/2017.

#### 1.1 . OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr P. BOULBEN	Licence n° 6562/1507	
Membres du Collège	Mr P. BOURDIER Mr H. JOANOVITS	Licence n° 9114/1505 Licence n° 9113/1505	
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme F. DUVERT-BRANCHU	Licence n° 176034/1503	
Directeur de Course	Mr M. CAZZOLA	Licence n° 11047/ 0411	
Directeur de Course adjoint	Mr J. DORADOUX	Licence n° 1383/1117	
Adjoints à la Direction de Course	Départs Arrivées Grille de départ	Mr JY. BRISSET Mme J. JUGNIOT Mr O. LAVILLE Mr B. DUBUISSON	Licence n° 3244/1504 Licence n° 6813/0419 Licence n° 188439/1503 Licence n° 179060/1503
Main courante	Mme C. HERHEL	Licence n° 15545/1503	
Commissaires Techniques	Responsable	Mr O. HERHEL Mr P. ESTIENNE Mr V. PHILIPPON Mr M. SANTOS Mr M. TOURLOURAT Mr V. AMBROSI	Licence n° 15550/1503 Licence n° 153811/1502 Licence n° 115581/1505 Licence n° 16264/1503 Licence n° 18826/1504 Licence n° 239122/1503
Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents	Mr JC. DUMAS Mme C. RATAULT-BOULBEN	Licence n° 19186/1503 Licence n° 6530/1507	
Chronométrage	Chronométrateur	Mr JM. BESSON Mr. JL DUBOIS Mme B. DUBOIS	Licence n° 23819/1503 Licence n° 23818/1503 Licence n° 20585/1503
Informatique-Classements	Mr P. KRANTZ	Licence n° 19 226/1503	
Commissaire responsable du Parc Fermé	Mr JC. DUMAS	Licence n° 19186/1503	
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	Mr G. RIFFET	Licence n° 24065/1503	
Médecin Chef	Mr B. FOUCHE		
Responsable Sécurité	Mr G. RIFFET	Licence n° 24065/ 1503	
Responsable du service presse	Mme E. RIFFET		
Juges de Faits	Mr B. PREVOT Mme C. AUBRUN-SASSIER Mme C. BEAU	Licence n° 111607/1714 Licence n° 4271/1505 Licence n° 172903/1502	

L'organisateur administratif est l'ASA CENTRE et l'organisateur technique est l'ECURIE BOURGES CENTRE.

#### 1.2 . HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 14 août 2017
-----------------------	--------------------

Clôture des engagements	Lundi 18 septembre 2017 à minuit
Publication de la liste des engagés	Mercredi 20 septembre 2017
Date de l'épreuve et lieu	Samedi 23 et dimanche 24 septembre 2017 – Circuit de Bourges-Allogny (Allogny 18110)
Vérifications	Vérifications administratives et techniques le samedi 23 septembre 2017 de 08h00 à 12h00 sous les structures administratives et techniques.
1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Samedi 23 septembre 2017 à 10h30 dans la salle du collège
Briefing obligatoire	Samedi 23 septembre 2017 à 13h30 sous la structure administrative
Horaire des essais libres	Samedi 23 septembre 2017 de 09h30 à 12h00
Horaire des essais chronométrés	Samedi 23 septembre 2017 de 14h30 à 16h00
Horaire de la course	Samedi 23 septembre 2017 de 17h30 à 19h00 et dimanche 24 septembre 2017 de 08h30 à 18h15
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après la dernière finale
Remise des prix	Dimanche 24 septembre 2017 à 19h15 sur le podium du bâtiment de la direction de course

### **1.3. VERIFICATIONS**

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le samedi 23 septembre 2017 de 08h00 h à 12h00 sous les structures administratives et techniques. Chaque pilote recevra une convocation individuelle. Si à la date du 21 septembre 2017 le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant : 06 11 60 56 81.

## **ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES**

### **3.1. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Ecurie Bourges Centre – 2 hameau de Beauregard – 18110 VIGNOUX SOUS LES AIX (tél : 06 11 60 56 81 – Email : philippe.berjamin@wanadoo.fr

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au 18 septembre 2017 à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à : 60 €.

Si quatre jours avant l'épreuve, le nombre des engagés est inférieur à 30, l'organisateur se réserve le droit d'annuler son épreuve. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

Le nombre maximal d'engagés est fixé à 120.

### **3.2. EQUIPAGES**

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord et un pilote ne pourra conduire qu'une seule voiture. Une voiture ne pourra pas être pilotée par deux pilotes.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis.

## **ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1. VOITURES ADMISES**

Voitures conformes à la réglementation 2CVCROSS 2017.

### **4.4. NUMEROS**

Les numéros seront fournis par l'e Groupement 2 CV CROSS. Le prix des numéros n'est pas compris dans les droits d'engagement.

## **ARTICLE 5. PUBLICITE**

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

## ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1. **PARCOURS**

L'épreuve se déroulera sur le circuit de BOURGES-ALLOGNY. Coordonnées GPS: 47.24080/2.326080. Il est long de 866 mètres et la largeur est comprise entre 13 mètres et 17 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 26 mai 2014 sous le numéro 18 15 14 0228 AC Nat 0867.

L'accès au circuit se fait au nord de la commune d'Allogny (18) en empruntant la D168 en direction de Mery-es-Bois.

### 6.7. **TABLEAU D'AFFICHAGE**

Le tableau d'affichage sera situé dans le parc concurrents. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

### 6.8. **PERMANENCE**

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents au rez-de-chaussée du bâtiment de la direction de course. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant l'épreuve aux numéros de téléphone suivants : 06 11 60 56 81 / 02 48 64 04 69.

## ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 7.1. **ESSAIS**

#### 7.1.1. **Essais libres**

Facultatifs le samedi 23 septembre 2017 de 09h30 à 12h00 sur 3 tours. Un pilote peut effectuer plusieurs séances d'essais libres à condition de reprendre place derrière ceux qui attendent leur tour sur la pré-grille de départ.

#### 7.1.2. **Essais chronométrés**

Le samedi 23 septembre 2017 de 14h30 à 16h00 sur 3 tours.

### 7.2. **BRIEFING**

Le briefing obligatoire des pilotes aura lieu sous la structure administrative le samedi 23 septembre 2017 à 13h30.

### 7.3. **COURSE**

Manches de qualification sur 10 tours le samedi 23 septembre 2017 de 17h30 à 19h00.

Quarts de finales (15 tours) et deuxièmes manches de qualification (10 tours) le dimanche 24 septembre 2017 de 08h30 à 12h10.

Demi-finale (15 tours) le dimanche 24 septembre 2017 de 15h00 à 15h40

Consolante (8 tours) le dimanche 24 septembre 2017 de 17h00 à 17h30

Finale (20 tours) le dimanche 24 septembre 2017 à 17h50

**7.3.1.** La pôle-position est fixée à l'emplacement défini par le pilote la détenant.

### 7.6. **PARC FERME FINAL**

A l'arrivée des finales, toutes les voitures sont, dès le baisser du drapeau, placées sous le régime du parc fermé. Le Directeur de Course et/ou le Collège des Commissaires Sportifs pourront placer en parc fermé les voitures de leur choix.

Les voitures restent en régime de parc fermé, sous chacune des structures des pilotes, au moins jusqu'à l'affichage du classement officiel.

Tout pilote ne respectant pas cette règle sera exclu du classement, les autres pilotes classés derrière lui remontant d'une place.

## ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de 2CVCROSS 2017.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

## ARTICLE 10. PRIX

### 10.2. PRIX EN ESPECES

#### Finale :

Les prix suivants seront distribués pour un total de :

- 1825 € si le nombre de concurrents est supérieur à 80 :

1 <sup>er</sup>	170 €	6 <sup>ème</sup>	100 €	Du 11 <sup>ème</sup> au 25 <sup>ème</sup>	50 €
2 <sup>ème</sup>	145 €	7 <sup>ème</sup>	90 €		
3 <sup>ème</sup>	130 €	8 <sup>ème</sup>	80 €		
4 <sup>ème</sup>	120 €	9 <sup>ème</sup>	70 €		
5 <sup>ème</sup>	110 €	10 <sup>ème</sup>	60 €		

- 1450 € si le nombre de concurrents est compris entre 61 et 80 :

1 <sup>er</sup>	150 €	6 <sup>ème</sup>	75 €	Du 11 <sup>ème</sup> au 25 <sup>ème</sup>	40 €
2 <sup>ème</sup>	125 €	7 <sup>ème</sup>	65 €		
3 <sup>ème</sup>	105 €	8 <sup>ème</sup>	55 €		
4 <sup>ème</sup>	95 €	9 <sup>ème</sup>	50 €		
5 <sup>ème</sup>	85 €	10 <sup>ème</sup>	45 €		

- 1235 € si le nombre de concurrents est inférieur ou égal à 60 :

1 <sup>er</sup>	130 €	6 <sup>ème</sup>	65 €	11 <sup>ème</sup>	40 €
2 <sup>ème</sup>	110 €	7 <sup>ème</sup>	60 €	12 <sup>ème</sup>	35 €
3 <sup>ème</sup>	95 €	8 <sup>ème</sup>	55 €	Du 13 <sup>ème</sup> au 25 <sup>ème</sup>	30 €
4 <sup>ème</sup>	85 €	9 <sup>ème</sup>	50 €		
5 <sup>ème</sup>	75 €	10 <sup>ème</sup>	45 €		

#### Consolante :

1 <sup>er</sup>	30 €
2 <sup>ème</sup>	25 €
3 <sup>ème</sup>	20 €

### 10.4. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu sur le podium à l'arrivée de la dernière course du meeting.

Les prix seront disponibles au secrétariat du circuit, situé au PC course, après la publication du classement officiel et pendant une heure. Si le concurrent ne se présente pas, l'organisateur lui fera parvenir par courrier sous 48 heures.

## ARTICLE 11. DIVERS

Lors de l'engagement, les concurrents doivent indiquer la définition de leur structure, le parc concurrents étant réservé aux véhicules tracteurs avec remorque et aux véhicules de compétition. Après étude, l'organisateur se réserve le droit de refuser une demande de place lui paraissant abusive par rapport à la surface réglementaire.

Ouverture du parc concurrents : vendredi 22 septembre 2017 de 13h00 à 23h30 et samedi 23 septembre 2017 à partir de 06h30.

### 8<sup>ème</sup> FOL 'CAR DE BOURGES-ALLOGNY

En doublure de l'épreuve principale, il sera organisé une épreuve de la Coupe de France de Fol'car.